



LOTERIE NATIONALE DU BENIN S.A

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL SOCIAL DE 2.000.000.000 FCFA
SIEGE SOCIAL: ANGLE AVENUE CLOZEL ET BOULEVARD DE LA MARINA 2650, 01 BP 998 - TEL (229) 01 21 31 43 00 / 01 21 31 64 22
COTONOU (REP. DU BENIN) - EMAIL: secretariat.lnb@lnb.bj SITE WEB: www.loteriebenin.bj RCCM:RB / COT / 09B4513 (Ancien 14730B)
INSAE N° 2918103249553 N°IFU: 3200700020617



◆ AVIS DE CONVOCATION ◆ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE (ANNULE ET REMPLACE)

Les Actionnaires de la Loterie Nationale du Bénin, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le **mardi 30 juin 2026 à 08 heures (GMT)** à la **salle bleue du palais des Congrès de Cotonou** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 2- Présentation du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 3- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et Affectation du résultat ;
- 4- Quitus à donner aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 ;
- 5- Nomination des administrateurs pour une durée exceptionnelle de deux (02) ans ;
- 6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités à l'issue de l'Assemblée Générale.

Conformément à l'article 525 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les documents relatifs à cette Assemblée Générale seront mis à la disposition des actionnaires sur demande à l'adresse ag2026LNB@quorumenligne.com quinze jours (15) jours avant la tenue de l'assemblée, soit à partir du 15 juin 2026.

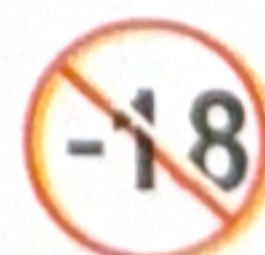
Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra participer personnellement ou se faire représenter par un mandataire de son choix.

À cet effet, des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.



AGENCES REGIONALES : COTONOU, LOKOSSA, PORTO-NOVO, ABOMEY, NATITINGOU, PARAKOU

Les lots aux gagnants, les bénéfices à toute la Nation



Les actionnaires qui le souhaitent et qui remplissent les conditions peuvent assister à ladite assemblée en présentiel ou par visioconférence en envoyant un courrier électronique à l'adresse ag2026LNB@quorumenligne.com et en indiquant leur nom et prénom ainsi que leur SGI pour recevoir le lien et les identifiants de connexion. Les actionnaires peuvent s'inscrire jusqu'au 29 juin 2026 à 22h30 minutes (GMT).

Le quorum nécessaire pour la tenue de l'Assemblée Générale sera déterminé en fonction des actionnaires présents physiquement et ceux y assistant par visioconférence.

L'admission des actionnaires en séance sera subordonnée à la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Le droit de participer à l'assemblée générale sera subordonné à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire au jour de l'assemblée générale dans le registre des titres nominatifs tenu par la Loterie Nationale du Bénin (LNB).

La Présidente du Conseil d'Administration

LOTIERIE NATIONALE DU BENIN SA

Président du Conseil
d'Administration

Sarah Bénédicte KPENOU

◆ PROJET DE RESOLUTIONS◆

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve le document tel qu'il est présenté.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN DE L'EXERCICE 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), après avoir entendu lecture du rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tel qu'il est présenté.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à un bénéfice de FCFA 4 622 243 779 de la manière suivante :

RUBRIQUES		
Résultat Net 2025 (A)	4 622 243 779	
Dotation pour les investissements à caractère social, culturel et sportif (*) (de 5% à 20%) (Art.33 statuts LNB) (B)	7%	323 557 065
Bénéfice Distribuable (C) = (A-B)	4 298 686 714	
Projet de distribution de dividendes	80%	
Dividende brut (C *80%)	3 438 949 372	
Dividende brut par action	173	
Dividende net par action	164	
Affectation au Report à Nouveau créiteur	859 737 343	

Ainsi, chacune des 20 000 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 173 FCFA.

Après déduction de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers - IRCM (sur dividendes reçus et retenue à la source), le dividende net par action s'élèvera ainsi à 164 FCFA.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 02 Août 2026.

QUATRIEME RESOLUTION: QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre dudit exercice et accorde également décharge aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission au cours du même exercice.

AJOUT DE RESOLUTION

CINQUIEME RESOLUTION: NOMINATION DES ADMINISTRATEURS POUR UNE DUREE EXCEPTIONNELLE DE DEUX (02) ANS

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux statuts de la Loterie Nationale du Bénin SA, décide de procéder à la nomination en qualité d'administrateurs des entités suivantes :

- le Ministère de l'Economie et des Finances chargé de la Coopération ;
- la Présidence de la République ;
- le Ministère de l'Economie et des Finances, chargé des finances et de la microfinance ;
- le Ministère de la Transformation Digitale et de l'Innovation, en charge de la stratégie nationale d'intelligence artificielle ;
- le Ministère du Commerce Intérieur, en charge de la formalisation de l'économie.

Dans le but d'harmoniser les mandats des administrateurs, cette nomination est effectuée pour une durée exceptionnelle de deux (02) ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SIXIEME RESOLUTION: POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour accomplir toutes les formalités.